



CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 octobre 2021

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze du mois d'octobre à vingt heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1ère adjointe, Madame Virginie RECARTE 3^{ème} adjointe, Monsieur Patxi LUBERRIAGA 4^{ème} adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Joël BONHOMME.

Absents Excusés : M. Maxime CAFFRAY, Mme Christel PAGEOT, Mme Laure AURRIAC, M. Mickaël PIONETTI

Procuration : M. Maxime CAFFRAY à Mme Caroline JAY, Mme Laure AURRIAC à M. Patxi LUBERRIAGA, M. Mickaël PIONETTI à M. Hervé DARRIGADE, Mme Christel PAGEOT à Mr Yves SERVOIS.

Secrétaire de séance : Madame Caroline JAY

Date de la convocation : 12/10/2021

Date de l'affichage : 12/10/2021

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Nombre de membre ayant une procuration : 4

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2021 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

- Délibérations à l'ordre du jour :
 - 01 – Décision Modificative n° 2,
 - 02 – Prêt bancaire pour le projet d'aménagement des aires de jeux et des places de stationnement,
 - 03 – Travaux SYDEC pour l'éclairage fronton et des aires de jeux et stationnements
 - 04 – Convention mise à disposition logiciel d'aide ADS

- Questions diverses :

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Madame Caroline JAY propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, le Maire ouvre la séance.

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

Néant.

Délibération n° 01 – Décision modificative n° 2

Monsieur le maire présente la décision modificative n° 2 qui concerne l'intégration de l'emprunt de 225 000 € pour financer le projet d'aménagement des aires de jeux et des places de stationnement aux abords de la maison de la nature.

DM 2 - DECISION MODIFICATIVES N°2 - 15/10/2021

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 - 201903 Aires de jeux	225 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros - 201903	225 000,00
Total dépenses :	225 000,00	Total recettes :	225 000,00

Total Dépenses	225 000,00	Total Recettes	225 000,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Mme Jay précise que la commission Finance avait proposé un financement de 200 000 euros, en tenant compte du retour de l'appel d'offres sur le projet (330 000 euros). Depuis, se sont ajoutés au projet le devis du SYDEC (20 000 euros) et celui de la maîtrise d'œuvre de la CAGD (10 000 euros). Dès lors, un financement sur une base de 225 000 euros paraissait plus judicieux.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 02 – Prêt bancaire pour le projet d'aménagement des aires de jeux et des places de stationnement.

Suite au dernier conseil municipal, la commune a lancé une consultation auprès d'organismes bancaires pour le financement de l'aménagement des aires de jeux et des places de stationnement. L'offre la plus intéressante est celle proposée par la BANQUE POSTALE pour un prêt de 225 000 € sur 15 ans avec une échéance d'amortissement trimestrielle.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 03 – Travaux SYDEC pour l'éclairage fronton et des aires de jeux et stationnements

Le devis du SYDEC concernant les travaux d'éclairage des abords de la maison de la nature et l'extension du fronton s'élève à 20 436 € de part communale. Les travaux comprennent :

Le génie civil en terrain naturel sur 56 m,

Le Génie sous trottoir et chaussée sur 213 M

Le Génie civil sous accotement sur 74 m,

La Création et géoréférencement de 450 m de réseau d'éclairage public en câble de section 10 mm²

La Fourniture, pose et raccordement de 16 candélabres cylindro-coniques en acier galvanisé thermolaqué RAL 6005 de hauteur 4 m, équipés de luminaires CIRKO LYRE à Leds de puissance 20 W,

La Fourniture, pose et raccordement d'un mât cylindro-conique en acier galvanisé thermolaqué RAL 6005 de hauteur 10 mètres, équipé d'un projecteur OMNIFLOOD à Leds de puissance 157W (éclairage citystade).

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 04 – Convention mise à disposition logiciel d'aide ADS

Considérant que le service commun ADS du Grand Dax assure depuis le 1er juillet 2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes du territoire qui le souhaitent.

Considérant que le fonctionnement du service commun d'instruction nécessite l'utilisation d'un logiciel d'aide à l'application du droit des sols, qui permettra à la commune de saisir le dépôt, délivrer l'acte, suivre la phase d'instruction et consulter à tout moment les renseignements des actes d'urbanisme relatifs à la commune, et au Grand Dax d'assurer l'instruction des dossiers pour les communes qui le souhaitent.

Considérant que la mise à disposition, à titre gracieux, d'un logiciel d'aide à l'application du droit des sols nécessite la signature d'une nouvelle convention entre la communauté d'Agglomération du Grand Dax et chaque commune

Monsieur le Maire propose de valider la convention avec le service ADS pour le logiciel d'aide à l'application du droit du sol.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Suite à la relance concernant le projet de Micro-crèches sur Tercis Les Bains, nous devons nous positionner sur le nombre de berceaux à réserver pour la commune. Au début du projet, le coût annuel prévisionnel était de 2000 euros, et nous avons donné un accord de principe pour 2 berceaux. A ce jour, le projet a évolué et le coût est moindre : 900 euros annuels par berceau. Compte tenu du nombre d'assistantes maternelles sur la commune, et sachant qu'il leur reste quelques places, nous préférons rester sur 2 berceaux. Nous délibérerons au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21 Heures.

Le Maire,

Hervé DARRIGADE

